



REGLEMENT D'ACCES AUX DONNEES DE CADASTRE SOLAIRE

Communauté de Communes du Vallespir

I/ DONNEES DE CADASTRE SOLAIRE

I.1 Définition

Le cadastre solaire permet d'évaluer le potentiel de production d'énergie solaire des toitures de tout bâtiment à usage d'habitation, commercial, industriel et des bâtiments publics afin de sensibiliser la population, les entreprises, les maîtres d'ouvrage publics et privés sur la question de la production d'énergie renouvelable, dans l'objectif de mieux maîtriser les consommations d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

I.2 Méthode de restitution

Afin d'éviter tout démarchage téléphonique frauduleux ou commercial, les données associées au cadastre solaire sont restituées de manière individuelle sur rendez-vous et ne peuvent pas être destinées et exploitées par des sociétés privées.

I.3 Interprétation des résultats

Les données ne contiennent pas de données à caractère personnel du fait de la politique de confidentialité de la collectivité.

Le cadastre solaire ne remplace pas une étude préalable à la mise en place d'un projet de production d'énergie renouvelable. Il s'agit d'un outil d'évaluation du potentiel, mais de nombreux facteurs peuvent exercer une influence sur les résultats, la faisabilité et les coûts (usage, matériaux, combles, environnement, etc.).

La Communauté de Communes du Vallespir met à disposition des communes du territoire les données de cadastre solaire et décline toute responsabilité sur l'interprétation des résultats.

II/ DROIT D'ACCES AUX DONNEES

Sur justificatifs de leur qualité, peuvent accéder à une restitution des données les intéressant :

- Les propriétaires des immeubles
- Les personnes justifiant d'un droit d'occupation des immeubles
- Les personnes justifiant d'un droit de gestion des immeubles

Les résultats pourront également être exploités par les administrations publiques afin d'identifier les différentes zones prioritaires et participer à la mise en place d'un plan d'actions de maîtrise de l'énergie.